

COMPTE - RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 MARS 2022 à 19 heures

Étaient présents : Gustave BOSQ – Céline CONSTANS – Richard LENOIR – Sébastien MARTIN – Patrick MAGNAN – Michel NORBERT - Fabien BERROD - Rémi ALLEC

Absents excusés : Olivier BERGERETTI - Christophe MATHERON - Alain PIECQ

Secrétaire de séance : Céline CONSTANS

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 9 novembre 2021
- Approbation du compte rendu du 20 janvier 2022
- Délibération : subvention voirie 2022, Accès, step, école, église
- Délibération Chartre forestière de territoire de Serre-Ponçon
- Analyse du projet de règlement du cimetière communal
- Orientations budgétaires
- Questions diverses

Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil et les remercie de leur présence.

I - APPROBATION DU CR DU 9 NOVEMBRE 2021

Gustave BOSQ soumet à l'approbation le compte rendu du 9 novembre 2021.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - APPROBATION DU CR DU 20 JANVIER 2022

Gustave BOSQ soumet à l'approbation le compte-rendu du 20 janvier 2022.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de Monsieur Sébastien MARTIN

III - DELIBERATION SUBVENTION VOIRIE 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis la création de la nouvelle Communauté de Communes de Serre-Ponçon, la compétence voirie est de nouveau une compétence communale.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental peut subventionner ces travaux de voirie à hauteur d'environ 70% de leur montant total hors taxe.

Les travaux ont pour but d'améliorer l'accès à la station d'épuration et à l'école et remise en état de la place devant l'église.

Il présente ensuite la valorisation des travaux à réaliser :

	Part Conseil départemental	Part Communale	TOTAL
Accès à la STEP	16 463,370 €	7 055,730 €	23 519,10 €
Quartier de l'église	3 282,244 €	1 406,676 €	4 688,92 €
Ecole	654,290 €	280,410 €	934,70 €
Montant HT	20 399,904 €	8 742,816 €	29 142,72 €
TVA		5 828,540 €	5 828,54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser les travaux de voirie tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour les travaux de voirie cités ci-dessus et ce dans le cadre de l'enveloppe cantonale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager ces travaux de voirie pour un montant H.T. de **29 142,72** euros.
- **VALIDE** ces dépenses de fonctionnement et d'investissement

IV - DELIBERATION CHARTRE FORESTIERE DU TERRITOIRE DE SERRE PONCON

Monsieur le Maire explique qu'en 2020, la Communauté de communes de Serre-Ponçon s'est engagée dans l'élaboration de sa 1ère charte forestière pour construire un programme d'actions pluriannuel, prenant en compte la gestion multifonctionnelle des forêts. Cette démarche a mobilisé les partenaires du territoire, et notamment l'ensemble des communes du territoire, via un processus de concertation, qui s'est terminé en fin d'année 2021, par un dernier comité de pilotage.

La charte forestière de territoire a ainsi permis d'identifier 12 actions à réaliser sur la période 2022-2026 :

1. Opérations foncières forestières
2. Schéma de desserte
3. Plan de massif DFCI
4. Chantiers pilotes pour la gestion multifonctionnelle des forêts
5. Maintien du mélèze et valorisation de ses services-rendus
6. Accueil raisonné des publics en forêt
7. Inventaire et valorisation des vieux bois et gros bois morts
8. Formation et rencontres thématiques
9. Accompagnement des porteurs de projets et des entreprises pour développer la construction bois et le bois énergie
10. Parcours de l'élève sur la forêt et le bois de la maternelle au lycée
11. Animation du programme d'actions de la charte forestière
12. Accompagnement à l'élaboration de conventions entre partenaires pour faciliter la coopération (thème : biodiversité, tourisme, sylvopastoralisme)

Le budget prévisionnel de ce programme d'action s'élève à 675 550 € sur 5 ans.

Les membres du comité de pilotage, dont la commune d'Embrun, ont ainsi été sollicités par courrier de la Communauté de communes de Serre-Ponçon du 20 décembre 2021 pour connaître leur intention de signer la charte forestière en mars 2022 et leur demandant d'adresser à la collectivité la décision prise par leur entité décisionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix pour et 3 abstentions :

- **D'APPROUVE** la 1ère charte forestière de Serre-Ponçon et son programme d'actions 2022- 2026 (tel qu'annexée)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte forestière de Serre-Ponçon.

V – ANALYSE DU PROJET DU CIMETIERE COMMUNAL

Le projet du cimetière est présenté au conseil. Une délibération sera prise pour valider le règlement et le tarif des concessions.

VI – ORIENTATION BUDGETAIRE

Le budget prévisionnel 2022 de la commune est présenté au Conseil.

VII – QUESTIONS DIVERSES

Fin de dépôt des dossiers de candidature pour le lotissement Les Espériers le lundi 14 mars 2022.

L'achat d'un véhicule pour l'agent d'entretien est prévu dans le budget 2022.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h16.

Le Maire,
Gustave BOSQ



